

Interview de Georges Berthoin: la mise en oeuvre du Marché commun du charbon et de l'acier (Paris, 22 juillet 2005)

Source: Interview de Georges Berthoin / GEORGES BERTHOIN, Étienne Deschamps, prise de vue : François Fabert.- Paris: CVCE [Prod.], 22.07.2005. CVCE, Sanem (Luxembourg). - VIDEO (00:03:46, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_georges_berthoin_la_mise_en_oeuvre_du_marche_commun_du_charbon_et_de_l_acier_paris_22_juillet_2005-fr-00582ac8-ee26-44c4-904d-265421f014f9.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview de Georges Berthoin: la mise en oeuvre du Marché commun du charbon et de l'acier (Paris, le 22 juillet 2005)

[Étienne Deschamps] Quels souvenirs précis conservez-vous de la mise en œuvre du Marché commun du charbon et de l'acier à cette même période?

[Georges Berthoin] Avant la mise en œuvre du charbon et de l'acier, il y a eu un moment tout aussi important: c'est la création du premier impôt européen. Et ça, ça date de décembre 1952. Donc, Monnet n'avait pas fait attention à la chose, on le lui a dit, il fallait publier les textes du traité de Paris qui permettaient le prélèvement de cet impôt. Et donc, il fallait une publicité, si je puis dire, juridiquement valable. D'où la création du Journal officiel de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et qui a été décidé le 23 décembre. Donc, il a fallu qu'au moment des fêtes de Noël, nous improvisions un Journal officiel. Donc j'étais chargé de cette affaire-là, notamment. Et finalement, nous avons imprimé à l'imprimerie de l'évêché de Luxembourg. C'était la seule qui était ouverte, si je puis dire, et capable de faire ce travail-là. Donc ça, ça a été le premier moment où il y a eu... on sentait qu'il y avait un transfert de pouvoirs. Le deuxième transfert de pouvoirs considérable, c'était le 10 février 1953, lorsque, en vertu du traité de Paris, Jean Monnet a annoncé que désormais la Haute Autorité exercerait les pouvoirs nationaux dans le domaine du charbon. La même chose en mai pour le charbon [sic]. Donc, ces opérations-là, les trois – c'est pour ça que les trois sont importantes – se sont déroulées sans incident, d'une manière très, si je puis dire, douce, à notre étonnement. Je me souviens qu'après la publication de ce premier Journal officiel, des textes sur le prélèvement de ce premier impôt européen, nous avons attendu avec anxiété de savoir si cet impôt serait payé. Et quand on a vu qu'il était payé, on a dit: «Ça y est, ça commence à marcher». Et cet optimisme devant la facilité étonnante de l'opération a fait que, quand on est arrivé au stade de la création, de l'ouverture du Marché commun du charbon, nous étions déjà préparés à ce genre de bonnes surprises, si vous voulez. Alors, il y a eu toute une série d'événements personnels qui font que les uns et les autres ont des souvenirs assez forts dans ce domaine-là, mais après l'établissement du Marché commun de l'acier, nous avons senti que l'autorité de la Haute Autorité était reconnue et que, par conséquent, car c'était dès l'origine de nos intentions, il serait possible, le moment venu, d'aller plus loin. La méthode marchait, voilà.